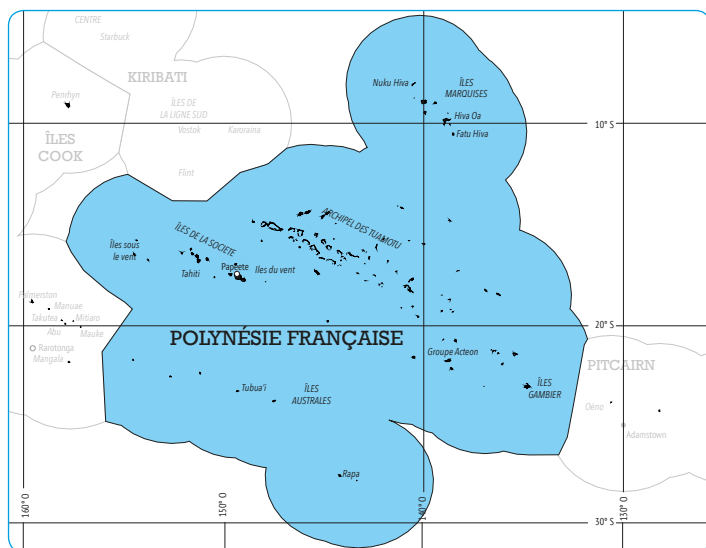


Appendix 5: Polynésie française



A5.1 Volume et valeur des captures de poisson en Polynésie française

Captures des pêcheurs professionnels côtiers en Polynésie française

Dalzell *et al.* (1996) ont estimé la production de la pêche côtière professionnelle à 2 352 tonnes (ce qui équivaut à 14 371 469 dollars É.-U.) et celle de la pêche côtière vivrière à 3 691 tonnes (pour une valeur de 14 468 720 dollars É.-U.).

Les bulletins statistiques de la Direction des ressources marines et minières (DRMM), service territorial chargé de la pêche, présentent un tableau raisonnablement complet de la production halieutique de la Polynésie française. Ce sont donc ces données que Gillett (2009) a utilisées en 2009, en les

adaptant aux catégories sélectionnées pour sa propre étude. Il a ainsi estimé qu'en 2007, la production de la pêche côtière professionnelle de Polynésie française s'établissait à 4 002 tonnes (soit une valeur départ pêcheur de 2 milliards de francs CFP (franc Pacifique)) et celle de la pêche côtière vivrière à 2 880 tonnes (soit 1,15 milliard de francs CFP départ pêcheur).

Les données relatives à la pêche côtière disponibles aux fins de la présente étude étant analogues à celles auxquelles Gillett avait eu accès en 2009, il a été décidé de suivre une démarche semblable pour estimer la production de la pêche côtière.

La DRMM décompose la pratique de la pêche en Polynésie française en trois catégories : lagonaire, côtière et hauturière. Dans cette classification, la pêche dite « côtière »¹ ne correspond pas à la définition adoptée aux fins de la présente étude : la DRMM fait en effet entrer dans cette catégorie la pêche pratiquée en haute mer par des embarcations de taille relativement modeste. Conjointement, les catégories de la pêche lagonaire et de la pêche côtière définies par la DRMM correspondent à la combinaison des catégories de la pêche côtière professionnelle et de la pêche côtière vivrière définies dans la présente étude.

On apprend à la lecture du Bulletin statistique de la DRMM (DRMM 2015) qu'en dépit de l'absence de statistiques fiables sur les produits lagonaires, il est possible d'estimer la production globale polynésienne pour l'année 2014 à 4 300 tonnes, dont 3 400 tonnes de poissons lagonaires, 700 tonnes de petits pélagiques et 200 tonnes d'autres produits (mollusques, crustacés, échinodermes, etc.) pour une valeur départ pêcheur de l'ordre de 2 milliards de francs CFP.

Ces données sont extraites de l'édition 2014 du bulletin statistique annuel de la DRMM, mais on les retrouve reproduites à l'identique dans tous les rapports de la DRMM depuis au moins 2007. Il semble que ces statistiques résultent de l'exploitation sélective d'une série d'études relatives aux différentes zones géographiques de Polynésie française.

D'après les agents de la DRMM, la production de la pêche lagonaire n'a pas connu d'évolution significative au cours des dix dernières années. Ils évoquent un certain nombre de facteurs qui auraient pu avoir une incidence sur la production, mais dont l'impact s'est révélé négligeable :

- Les captures de poissons pélagiques par les palangriers ont une forte incidence sur la production de la pêche côtière. L'augmentation de la

1 « Pêche côtière » dans le Bulletin statistique de la DRMM.

production palangrière engendre en effet une baisse de la demande en ressources halieutiques récifales et lagonaires.

- Il est désormais de plus en plus facile de transporter du poisson par avion depuis l'archipel des Tuamotu (où se déroulent une bonne partie des activités de la pêche côtière) vers Tahiti (où l'essentiel de la production halieutique côtière est consommé).
- Les fluctuations de la production perlicole (essentiellement dans les Tuamotu) se font ressentir sur le niveau de la production halieutique côtière, puisqu'il n'existe pratiquement pas d'autre secteur pourvoyeur d'emplois dans cette région. Après avoir atteint des niveaux record en 2000, la production du secteur perlicole a pratiquement diminué de moitié. La progression de la production halieutique côtière attribuable à la reconversion de certains employés du secteur perlicole se heurte toutefois au niveau d'exploitation déjà optimal (voire même à la surexploitation) de la ressource sur certaines îles.
- Les pièges à poissons traditionnels (« parcs à poissons ») comptant pour environ la moitié de la production totale de la pêche côtière, toute modification du nombre de ces dispositifs est susceptible de fortement influencer sur la production. Le nombre de parcs n'a que faiblement augmenté aux Tuamotu et aux îles Sous-le-Vent dans l'archipel de la Société. La destruction de nombreux parcs à poissons de Polynésie française en 2010 et 2011, sous l'effet d'une houle exceptionnelle, ne semblerait avoir eu qu'un impact relativement négligeable sur la production, les grands exploitants ayant rapidement procédé à la réparation de leurs dispositifs. Les petits producteurs ont quant à eux été plus touchés, car ils n'ont pas pu remettre leurs parcs en état aussi rapidement.
- De 2013 à 2015, un navire était dédié à la collecte du poisson. L'impact sur la production de sa mise en service puis de l'arrêt de son exploitation est considéré comme mineur, sa contribution à la production pendant cette période n'ayant pas été significative.

Les éléments répertoriés ci-dessus ont eu des effets positifs aussi bien que négatifs sur la production halieutique. Globalement, on peut en conclure que la production halieutique côtière est restée relativement stable au cours des dix dernières années. Cet avis est d'ailleurs partagé par l'ensemble des acteurs locaux ayant une bonne connaissance du secteur. En conséquence, nous partons ici du principe que la production lagonaire annuelle du

Territoire s'est bien maintenue au niveau fréquemment mentionné de 4 300 tonnes. Il convient toutefois de prendre acte d'un changement signalé par les responsables de la DRMM : la part de la production lagonaire commercialisée a augmenté pour atteindre un niveau désormais quasiment équivalent à celui des captures de la pêche vivrière (A. Stein et C. Ponsonnet, communication personnelle, septembre 2015). On estime donc que les 4 300 tonnes de captures de la pêche lagonaire reviennent pour 2 150 tonnes à la pêche professionnelle et 2 150 tonnes à la pêche vivrière.

Si l'on évalue la production vivrière sur la base du « prix à la production » (qui consiste à appliquer une réduction de 30 %), on peut déterminer la valeur et le volume de la production lagonaire professionnelle et vivrière pour l'année 2014. Bien que la valeur déclarée de la pêche lagonaire figurant dans les rapports de la DRMM soit restée constante (2 milliards de francs CFP) depuis 2007, on peut raisonnablement supposer qu'elle a progressé, ne serait-ce que légèrement, au cours de ces dix années. En conséquence, les captures de 2 150 tonnes de la pêche professionnelle lagonaire sont estimées à 1 470 588 235 francs CFP valeur départ pêcheur et les 2 150 tonnes de captures non professionnelles à 1 029 411 764 francs CFP valeur départ pêcheur pour 2014.

Pour obtenir le volume total des captures de la pêche côtière professionnelle en Polynésie française, il convient d'ajouter la production lagonaire susmentionnée aux prises de la flottille des bonitiers et des *poti marara*. Il convient de préciser la nature de ce type de pêche (qualifiée de « pêche côtière » dans les statistiques officielles), afin d'éviter une possible confusion avec la catégorie de la « pêche côtière professionnelle » utilisée dans la présente étude. On apprend dans DRMM (2015) que :

La flottille de pêche côtière professionnelle se compose de 2 types d'embarcations : les *poti marara* (littéralement « bateaux poissons volants ») qui sont de petits bateaux dont la longueur varie de 6 à 8 mètres, construits en bois ou en fibre de verre, et propres à une multitude de techniques de pêche (pêche à la traîne, palangre verticale ou pêche au harpon), opérant dans la zone côtière à environ 15 milles nautiques des côtes, et les bonitiers, dont la taille est comprise entre 10 et 12 mètres, faits de bois ou de fibre de verre et qui ciblent la bonite en pratiquant la pêche à la canne.

La DRMM (2015) indique qu'en 2014, la flottille côtière (45 bonitiers et 448 *poti marara*) a capturé 3 516 tonnes de poisson, 568 tonnes revenant aux

bonitiers et 2 948 tonnes aux poti marara. Sur la base d'une valeur départ pêcheur moyenne de 721 francs CFP/kg, la valeur de la production de la flottille côtière en 2014 s'est élevée à 2 535 036 000 francs CFP.

Le volume des captures et la valeur de la production de la pêche côtière professionnelle en Polynésie française en 2014 sont récapitulés au tableau A5-1.

Tableau A5-1 : Pêche côtière professionnelle en Polynésie française en 2014

Type de pêche	Volume (tonnes)	Valeur (XPF)
Pêche professionnelle lagonaire	2 150	1 470 588 235
Bonitiers et <i>poti marara</i>	3 516	1 582 000 000
Total	5 666	3 052 588 235

Captures de la pêche côtière vivrière

Comme nous l'avons indiqué plus haut, la part de la pêche non professionnelle dans la production halieutique lagonaire (4 300 tonnes) est estimée à 2 150 tonnes, soit une valeur départ pêcheur de 1 029 411 764 francs CFP.

Pour déterminer la production totale de la pêche côtière vivrière, il importe de tenir compte des prises effectuées par les pêcheurs amateurs et « semi-professionnels » à l'extérieur du récif. Ces captures ne font pas l'objet d'un suivi statistique officiel, mais on peut les estimer à plusieurs centaines de tonnes (A. Stein, communication personnelle, décembre 2008). Aux fins de la présente étude, nous considérons que les prises de la pêche de loisir sont destinées à l'autoconsommation et relèvent donc de la pêche vivrière.

La production totale de la pêche côtière vivrière de la Polynésie française en 2014 est estimée à 2 350 tonnes (soit 1 125 171 000 francs CFP, valeur départ pêcheur).

Captures des unités de pêche hauturière locales

La DRMM (2015) fournit les informations suivantes sur la flottille de pêche hauturière locale en 2014 :

- La flottille comptait 62 palangriers, contre 65 en 2013.
- On dénombrait 24 unités d'une longueur inférieure à 16 mètres, 10 unités dont la longueur se situait entre 16 et 20 mètres, et 28 unités d'une longueur supérieure à 20 mètres.

- En 2014, la production totale s'est élevée à 5 390 tonnes, le germon, le thon jaune et le thon obèse représentant 81 % du total des prises.
- Les palangriers équipés de congélateurs ont pris 5 168 tonnes de poissons et les embarcations utilisant de la glace en ont capturé 222 tonnes.

Ces prises représentent une valeur totale de 2,829 milliards de francs CFP (valeur départ pêcheur) (DRMM, données non publiées).

Captures des unités de pêche hauturière battant pavillon étranger

D'après un document présenté par la délégation de Polynésie française à l'occasion de la troisième réunion du Comité scientifique de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, tous les accords d'accès contractés avec des flottilles de pêche étrangères étaient éteints en décembre 2000 (Ponsonnet *et al.* 2007).

Captures en eau douce

Keith *et al.* (2002) s'intéressent aux poissons et aux crustacés d'eau douce de Polynésie française et indiquent que 37 espèces de poissons et 18 espèces de crustacés décapodes sont présentes sur le territoire.

Les espèces présentant le plus d'intérêt pour la pêche sont les juvéniles de gobies (*Sicyopterus lagocephalus* et *S. pugnans*), les crevettes *Macrobrachium*, les tilapias, les Kuhlia et les anguilles. Il n'est procédé à aucune estimation officielle de la production de la pêche d'eau douce sur le Territoire, mais les agents du Service de la pêche ayant une bonne connaissance du secteur indiquent que, nonobstant le caractère très fluctuant du volume des captures, on peut considérer qu'il s'élève en moyenne à 100 tonnes par an (A. Stein, communication personnelle, novembre 2008).

En employant une méthode analogue à celle utilisée pour la pêche côtière vivrière (voir ci-dessus), on peut estimer la valeur de ces 100 tonnes à 47 879 616 francs CFP.

Production aquacole

En Polynésie française, l'aquaculture est dominée par la perliculture. On compte aussi une activité importante de crevetticulture, de pisciculture et d'élevage de bénitiers, ainsi qu'une production beaucoup plus limitée de tilapia, de chanos et de picot.

On ne dispose pas de données complètes sur la production des fermes perlicoles de Polynésie française, en raison des sous-notifications et de la non-déclaration des exportations. D'après le Bulletin statistique de la DRMM (DRMM 2015), les éléments suivants étaient établis avec un certain niveau de certitude en 2014 :

- La surface exploitée par la perliculture était de 6 808 hectares, dont 82 % dans les Tuamotu, 16 % aux Gambier et 2 % dans les îles Sous-le-Vent dans l'archipel de la Société.
- On comptait 573 producteurs de perles sur le Territoire, contre 534 en 2006.
- En 2014, 14 578 kg de perles (8 355 000 perles individuelles) d'une valeur FAB de 8,704 milliards de francs CFP ont été exportés.
- La quasi-totalité des produits exportés étaient des perles de culture brutes (98 % en poids ; 99 % en valeur)
- En 2014, 14 341 kg de perles de culture brutes (8 348 000 perles individuelles) ont été exportées, pour une valeur FAB de 8,622 milliards de francs CFP. La valeur FAB au gramme s'élevait à 601 francs CFP.
- Le reliquat des exportations était constitué de keshi, de mabé et de perles travaillées (montées en bijoux).
- Depuis 1972, année du début des exportations de perles de Polynésie française en quantité significative, on a assisté à des variations considérables de la valeur et de la quantité de perles de culture brutes exportées. Les exportations ont atteint leur valeur record en 2000 (20,073 milliards de francs CFP) et leur niveau maximal en 2010 (16 100 kg).
- En 2014, les exportations représentaient environ 41 % de la valeur enregistrée en 2000 et 89 % du volume exporté en 2010.

Pour obtenir une estimation de la production perlicole de la Polynésie française en 2014, ainsi que de la valeur à la production, il convient de poser d'abord un certain nombre d'hypothèses :

- Les exportations déclarées représentent environ 75 % de la production perlicole.
- On peut diminuer les prix FAB de 25 % pour obtenir une estimation approximative du prix à la production.

Sur la base des données fournies par la DRMM sur la production perlicole (mentionnées ci-dessus), ainsi que des hypothèses qui précèdent, on peut

estimer la production perlicole du Territoire en 2014 à 14 341 kg de perles brutes (8 348 000 perles individuelles), d'une valeur à la production de 8,622 milliards de francs CFP.

S'agissant des autres activités aquacoles (hors perliculture) pratiquées en Polynésie française en 2014, diverses informations ont pu être recueillies lors d'entretiens avec l'agent chargé de l'aquaculture à la DRMM (G. Remoisenet, communication personnelle, septembre 2015), complétées par la lecture de la DRMM (2015) :

- La production de crevettes *Litopenaeus stylirostris* a atteint 89 tonnes, soit une valeur à la production de 160 millions de francs CFP.
- Les bénitiers destinés à l'exportation sur les marchés de l'aquariophilie sont aussi bien prélevés à l'état sauvage qu'issus du collectage et de l'élevage. D'après l'agent de la DRMM, sur les 33 890 bénitiers exportés en 2014, 13 500 pièces environ provenaient de la filière collectage/élevage, pour une valeur à la production de 3 250 000 francs CFP.
- La production de *Platax orbicularis* (*paraha* en langue tahitienne) a atteint environ 12 tonnes, soit 24 millions de francs CFP.
- Il existe également sur le Territoire des élevages de tilapia, de chanos et de picot, mais les quantités produites sont négligeables par rapport aux produits susmentionnés.

Le tableau A5-2 reprend les données présentées ci-dessus et permet de constater qu'en 2014, la production aquacole de la Polynésie française a atteint 101 tonnes, soit 8,4 millions de pièces d'une valeur de 8,8 milliards de francs CFP.

Tableau A5-2 : Production aquacole de la Polynésie française en 2014

Produit	Volume		Valeur à la production
	Tonnes	Pièces	
Perles		8 348 000	8 622 000 000
Crevettes	89		160 000 000
Bénitiers		13 500	3 250 000
<i>Platax orbicularis</i>	12		24 000 000
Total	10	8 361 500	8 809 250 000

Synthèse des captures

Le tableau A5-3 présente une première approximation du volume et de la valeur de la production de la pêche et de l'aquaculture en Polynésie française pour l'année 2014.

Tableau A5-3 : Production annuelle de la pêche et de l'aquaculture en 2014

Type de pêche	Volume (tonnes)	Valeur (XPF)
Côtière professionnelle	5 666	3 052 588 235
Côtière vivrière	2 350	1 125 171 000
Hauturière locale	5 390	2 829 000 000
Hauturière étrangère	0	0
Eau douce	100	47 879 616
Aquaculture	8 361 500 pièces et 101 tonnes	8 809 250 000
Total	8 361 500 pièces et 13 607 tonnes	15 863 888 851

Les figures A5-1 et A5-2 illustrent le volume et la valeur de la production halieutique en Polynésie française en 2014. L'aquaculture n'est pas représentée dans la figure consacrée au volume de production en raison de l'utilisation d'unités de mesure disparates (pièces et tonnes).

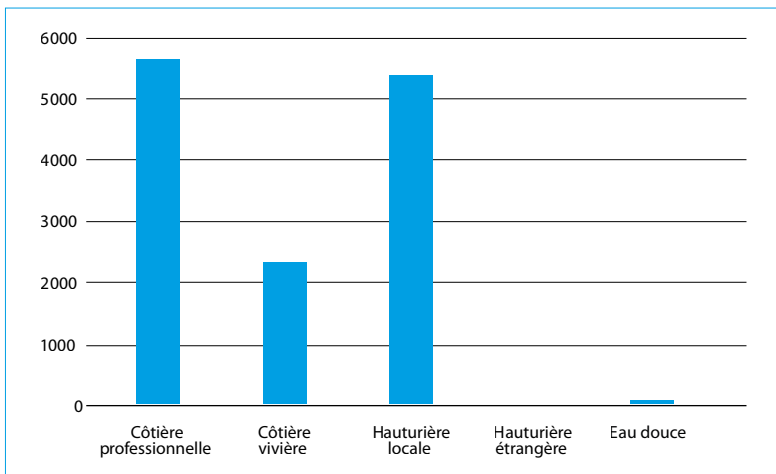


Figure A5-1 : Volume de la production halieutique de Polynésie française en 2014 (exprimé en tonnes)

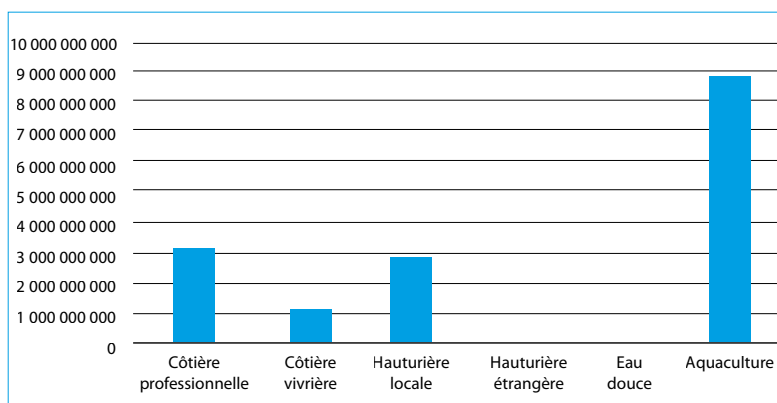


Figure A5-2 : Valeur de la production halieutique de Polynésie française en 2014 (exprimée en francs CFP)

Niveaux historiques de la production halieutique : estimations des précédentes études Benefish

Un certain nombre d'études portant sur les retombées de la pêche dans les pays océaniques (Études Benefish) ont déjà été réalisées. Gillett et Lightfoot (2001) se sont intéressés à l'année 1999, Gillett (2009) à 2007, tandis que la présente étude porte sur l'année 2014. Les niveaux de la production halieutique de Polynésie française estimés à partir de ces trois études sont reproduits au tableau A5-4².

² L'étude Benefish la plus ancienne, réalisée par Gillett et Lightfoot (2001), ne prend en compte ni l'aquaculture, ni la pêche en eau douce, ni les Territoires non indépendants.

Tableau A5-4 : Estimations de la production annuelle de la pêche et de l'aquaculture issues des études Benefish

Type de pêche	Année	Volume (tonnes et pièces, le cas échéant)	Valeur nominale (CFP)
Côtière professionnelle	1999	s/o	s/o
	2007	4 002	2 001 400 000
	2014	5 666	3 052 588 235
Côtière vivrière	1999	s/o	s/o
	2007	2 880	1 149 120 000
	2014	2 350	1 125 171 000
Hauturière locale	1999	s/o	s/o
	2007	6 308	2 457 515 000
	2014	5 390	2 829 000 000
Hauturière étrangère	1999	s/o	s/o
	2007	0	0
	2014	0	0
Eau douce	1999	s/o	s/o
	2007	100	42 500 000
	2014	100	47 879 616
Aquaculture	1999	s/o	s/o
	2007	56	10 762 600 000
	2014	8 361 500 pièces et 101 tonnes	8 809 250 000

Source : présente étude, Gillett (2009), Gillett et Lightfoot (2001)

Les variations de la production que l'on constate entre ces trois années de référence correspondent pour partie à une véritable évolution de la production, mais peuvent également s'expliquer par l'adoption d'une méthode nouvelle (que l'on peut espérer meilleure) de mesure de cette même production. Si l'on en croit les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus, les niveaux de production annuels des pêches côtière professionnelle, côtière vivrière et d'eau douce ont beaucoup fluctué entre ces années : ces variations s'expliquent toutefois en partie par la méthode employée pour estimer la production. À l'inverse, il est probable que l'évolution des chiffres de la pêche hauturière et de l'aquaculture (obtenus à partir de données de meilleure qualité) corresponde à des changements réels dans les volumes prélevés.

A5.2 Contribution de la pêche au PIB (produit intérieur brut)

Contribution officielle actuelle

D'après les agents de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF), le dernier calcul détaillé du PIB du Territoire concerne l'année 2011. Au cours des années suivantes, le PIB a fait l'objet d'une évaluation sommaire, ne prenant en compte aucune donnée nouvelle relative au secteur de la pêche (A. Ailloud, communication personnelle, septembre 2014). D'après l'ISPF (2015), en 2014 le PIB de la Polynésie française s'élevait à 538,6 milliards de francs CFP, selon la méthode des comptes rapides.

Sur la base des données de l'ISPF (2015), et de données non publiées du même institut, il est possible de calculer la part du PIB revenant à la pêche, à la perliculture ainsi qu'à d'autres types d'activités aquacoles (tableau A5-5).

Tableau A5-5 : Contribution de la pêche et de l'aquaculture au PIB
(prix courants, millions de francs CFP)

	2008	2009	2010	2011
Perliculture	3 258	3 653	3 060	2 965
Pêche et autres types d'aquaculture	3 721	4 070	4 534	5 173
Total pêche et aquaculture	6 979	7 723	7 594	8 138
PIB de la Polynésie française	579 049	563 347	547 877	531 861
Aquaculture et pêche en % du PIB	1.2%	1.4%	1.4%	1.5%

Source : ISPF (2015) et ISPF (données non publiées)

Méthode de calcul de la contribution officielle de la pêche au PIB

La méthode de calcul de la contribution de la pêche et de l'aquaculture au PIB se caractérise par les spécificités suivantes, mises en évidence par les agents de l'ISPF (A. Ailloud, communication personnelle, septembre 2014) :

- L'année de référence actuellement utilisée pour la réalisation des estimations du PIB est 2005 et la méthode employée a peu évolué depuis (y compris pour le secteur de la pêche).
- La part de la perliculture dans le PIB est calculée séparément de celle des pêches lagunaire, côtière et hauturière, et de la crevetticulture. S'agissant de la perliculture, la valeur à l'exportation FAB des perles et des

autres produits de la perliculture est multipliée par un coefficient de 0,336 pour obtenir la valeur ajoutée (à savoir la contribution de la perliculture au PIB).

- Le volume de production de la pêche non professionnelle (5 740 tonnes en 2011) a été déterminé sur la base d'une enquête réalisée en 1987. La production de la pêche professionnelle (1 455,613 tonnes en 2011) est obtenue en additionnant les estimations de la production de la pêche professionnelle lagonaire et hauturière, et de la crevetticulture.
- Le prix payé au pêcheur est le prix de vente au détail divisé par 1,35 (dénominateur adopté par l'ISPF).
- Le prix total payé au pêcheur est multiplié par un coefficient pour obtenir la valeur ajoutée totale.
- Le coefficient de valeur ajoutée appliqué à l'ensemble du secteur de l'agriculture professionnelle (comprenant la pêche et la perliculture) est de 0,3361 : il a été fixé après l'étude des comptes de 154 entreprises du secteur agricole pour l'exercice 2005. La valeur ajoutée de la pêche vivrière est fixée à 1 (on part de l'hypothèse qu'il n'y a pas de consommation intermédiaire).

La méthode employée par l'ISPF pour calculer la contribution de la pêche et de l'aquaculture au PIB appelle les observations suivantes :

- S'agissant de la perliculture, l'emploi du prix FAB (et non du prix à la production) entraîne une surestimation de la part de ce secteur dans le PIB, mais permet peut-être de compenser en partie les exportations de perles non déclarées.
- L'estimation de la production de la pêche professionnelle produite par l'ISPF semble très faible par rapport à la production non commerciale : 1 455,613 tonnes contre 5 740 tonnes. D'après les agents de la DRMM, les niveaux de production de ces deux activités se sont considérablement rapprochés au cours des 25 dernières années, si bien que la production lagonaire professionnelle est désormais quasiment égale à celle de la pêche non professionnelle. Pour obtenir la production totale de la pêche professionnelle, il convient d'ajouter les captures de la pêche hauturière (*poti marara*, bonitiers et palangriers) à celles de la pêche lagonaire professionnelle. D'après les informations figurant dans DRMM (2015), le volume de la production de l'ensemble des pêcheries professionnelles est cinq fois supérieur environ à celui de la production non professionnelle.

- Il semble peu judicieux de recourir à un seul et même coefficient de valeur ajoutée pour toutes les activités des professionnels de la pêche, de l'aquaculture et de l'agriculture. En établissant des coefficients de valeur ajoutée pour des sous-secteurs spécifiques, on pourrait sans doute obtenir des estimations plus pertinentes de la valeur ajoutée.

Autre formule de calcul de la contribution de la pêche au PIB

Le tableau A5-6 ci-dessous présente une méthode différente de celle qui est actuellement utilisée pour calculer la contribution de la pêche au PIB de la Polynésie française. Il s'agit d'une approche simplifiée de la production consistant à prendre en compte les cinq types d'activités de pêche/aquaculture, dont la valeur de la production a été établie à la section A5.2 (et récapitulée au tableau A5-3), et à déterminer la valeur ajoutée à l'aide de coefficients correspondant au type de pêche concerné. Ces coefficients sont établis sur la base de la connaissance du secteur halieutique et d'études spécialisées (annexe 3). Le coefficient de valeur ajoutée du secteur de la perliculture a été déterminé en étudiant les livres de compte d'exploitations perlicoles aux Îles Cook et aux Fidji.

Le tableau A5-6 ci-dessous porte sur l'année 2014, tandis que la dernière estimation de la contribution de la pêche au PIB du Territoire concerne l'année 2011.

Il ne s'agit pas de substituer la méthode illustrée au tableau A5-5 à la méthode officielle, mais d'utiliser les résultats obtenus à titre de comparaison, afin de mieux évaluer la pertinence et la précision de la méthode en place, et de détecter d'éventuels ajustements à y apporter.

Tableau A5-6 : Contribution de la pêche au PIB en 2014 au moyen d'une autre méthode

Type de pêche	Valeur brute de la production (en CFP, reprise du tableau A5-3)	Coefficient de valeur ajoutée	Valeur ajoutée (CFP)
Côtière professionnelle	3 052 588 235	0.55	1 678 923 529
Côtière vivrière	1 125 171 000	0.70	787 619 700
Hauturière locale	2 829 000 000	0.20	565 800 000
Eau douce	47 879 616	0.85	40 697 674
Aquaculture	8 809 250 000	0.45	3 964 162 500
Total (CFP)			7 037 203 403

Ce tableau fait apparaître une contribution globale de la pêche et de l'aquaculture d'une valeur de 7,037 milliards de francs CFP en 2014. Dans la section ci-dessus, la contribution officielle est estimée à 8,138 milliards de francs CFP en 2011. Sachant que ces deux estimations ne se rapportent pas à la même année, l'écart constaté est dû en grande partie à la production de la pêche côtière/hauturière, ainsi qu'au coefficient de valeur ajoutée appliqué. La DRMM de Papeete dispose d'estimations de la production halieutique de qualité raisonnable.

Si la dernière estimation détaillée du PIB porte sur l'année 2011, des «comptes rapides» ont été réalisés pour l'année 2014. Ils ont permis d'évaluer le PIB du Territoire à 538,6 milliards de francs CFP (CEROM 2015)³. L'estimation de la contribution de la pêche au PIB en 2014 présentée dans le tableau ci-dessus (7,037 milliards de francs CFP) correspond à 1,3 % du PIB de 2014.

A5.3 Exportations

L'ISPF (ISPF 2015) publie le volume des exportations de la Polynésie française (calculées probablement à partir des données douanières, ceci restant toutefois à confirmer). Le tableau A5-7 reprend les données qui concernent la pêche.

Tableau A5-7 : Exportations de la pêche et de l'aquaculture (en millions de francs CFP)

	2013	2014
Produits perliers	7 881	8,819
Poisson	1 093	1 241
Nacre	249	199
Total des exportations de la pêche et de l'aquaculture	9 223	10 259
Total des exportations de la Polynésie française	11 910	12 824
Exportations de la pêche et de l'aquaculture en % des exportations totales	77.4%	80.0%

Source: ISPF (2015)

Les données plus détaillées relatives aux exportations figurant dans DRMM (2015) sont reprises au tableau A5-8 qui présente les exportations par ordre croissant de leur valeur.

³ Ces «comptes rapides» ne comportent pas de données détaillées relatives à la pêche.

Tableau A5-8 : Part relative de la pêche et de l'aquaculture dans les exportations en 2014

	Volume		Valeur FAB (en millions de francs CFP)	% de la valeur FAB de la totalité des exportations de la pêche et de l'aquaculture
	Pièces	Tonnes		
Poissons d'aquariophilie	27 900		23,8	0,2%
Bêche de mer		3,9	25,9	0,3%
Bénitiers	33 890		46,8	0,5%
Coraux et coquillages (nacre, troca, burgau)		2 232	283	2,8%
Poissons pélagiques		1 445	1,140	11,2%
Perles et produits perliers	8 355		8,704	85,1%
Total	70 145	3 681	10 223.5	100,0%

Source : adaptation de données de la DRMM (2015)

A5.4 Recettes publiques tirées de la pêche

Droits d'accès acquittés par les flottilles de pêche étrangères

En décembre 2000, tous les accords d'accès contractés avec des flottilles de pêche étrangères étaient éteints (Ponsonnet *et al.* 2007). De ce fait, aucune redevance n'est plus perçue à ce titre.

Autres recettes publiques issues de la pêche

On entend par pêcheurs professionnels les pêcheurs détenteurs d'une licence de pêche et à qui est délivrée une carte professionnelle. La licence est obligatoire pour la pratique de la pêche hauturière, mais facultative pour la pêche côtière. Les pêcheurs détenteurs d'une licence peuvent prétendre à des aides financières substantielles. La licence de pêche est délivrée gratuitement.

Les exportations de perles sont assujetties à une taxe modique. En 2009, elle est passée de 200 francs CFP par gramme à 50 francs CFP par perle. En 2010, cette taxe a rapporté 493 millions de francs CFP (DRMM 2014). À l'origine destinée au financement de la promotion du secteur de la perle, cette taxe alimente désormais le budget général du Territoire (C. Lo, communication personnelle, septembre 2015).

De manière générale, le secteur de la pêche de Polynésie française n'est pas producteur de recettes, mais plutôt consommateur de subventions publiques. De nombreuses aides financières sont prévues pour les différents sous-secteurs de la pêche. La DRMM (non daté) recense plusieurs types de subventions auxquelles peuvent prétendre les professionnels de chacune des trois catégories de pêche : lagonnaire, côtière et hauturière.

A5.5 Emploi

Le Bulletin statistique de la DRMM (DRMM 2015) offre un inventaire très complet de la production halieutique et aquacole en Polynésie française. Il est en revanche plus difficile de trouver des données relatives à la dimension socioéconomique de la pêche sur le Territoire. L'enquête sur le budget des familles réalisée en 2014 renfermera sans doute des données sur l'emploi dans le secteur de la pêche, mais elle ne sera publiée qu'à la mi-2016.

On dispose de certaines données récentes sur l'emploi dans le secteur de la perle (probablement en raison de l'obligation pour les travailleurs du secteur de détenir une carte professionnelle). Une étude sur l'emploi en Polynésie française réalisée par l'ISPF (ISPF 2015) montre que les effectifs du secteur perlicole atteignaient 1 060 emplois en 2014. Une autre étude de l'ISPF consacrée à la filière (ISPF 2014) indique qu'à la fin décembre 2013, on comptait 815 salariés déclarés dans les fermes perlicoles. Toutefois, la majorité d'entre elles étant des exploitations familiales, le nombre d'employés non déclarés y est sans doute assez élevé. D'après l'étude, la filière emploie également 85 personnes dans le domaine de la joaillerie, 116 dans la commercialisation/vente au détail, ainsi que 230 greffeurs.

Pour mieux appréhender l'importance relative de ces chiffres, il faut savoir qu'en 2014, on dénombrait 69 800 salariés sur l'ensemble du Territoire (ISPF 2015), dont la population s'élevait à 262 059 habitants (site PRISM de la CPS).

On dispose par ailleurs de données plus anciennes sur l'emploi dans le secteur de la pêche. Le tableau A5-9 a été établi à partir de données non publiées du Service de la pêche (organisme auquel a succédé la DRMM) et indique le nombre des actifs dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture (hors perliculture). En 2007, on comptait 13 emplois dans le domaine de l'aquaculture hors perliculture, 1 800 dans la pêche côtière, 1 025 dans la pêche hauturière et 200 dans la pêche d'eau douce.

Tableau A5-9 : Nombre d'emplois dans le secteur de la pêche en Polynésie française

	Homme (H)/ Femme (F)	2006	2007
Plein temps	H	2049	2127
	F	144	86
Temps partiel	H	1589	1658
	F	391	408
Occasionnel	H	4270	4270
	F	1830	1830
Statut non précisé	H	200	200
	F		
Total	H	8108	8255
	F	2365	2324

Source : Données non publiées, Service de la pêche ; unités : nombre de personnes

S'agissant de la pêche à petite échelle, le programme ProcFish de la CPS a permis la réalisation d'enquêtes sur cinq sites en Polynésie française (Kronen *et al.* 2008). Le tableau A5-10 est extrait du rapport correspondant et montre l'importance de la pêche récifale et de la vente de poissons.

Tableau A5-10 : Participation à la pêche sur les sites ProcFish

Site	Foyers participant à la pêche récifale	Foyers dont la pêche est la principale source de revenu
Fakarava	88.0%	12.0%
Maatea	78.6%	17.9%
Mataiea	77.4%	3.2%
Raivavae	93.3%	6.7%
Tikehau	91.7%	37.5%
Moyenne des 5 sites	85.5%	14.5%

Source: Kronen *et al.* (2008)

La CPS (2013) s'appuie sur les données issues du programme ProcFish pour déterminer la proportion d'hommes et de femmes chez les pêcheurs en Océanie. Sur les sites étudiés en Polynésie française, on constate qu'environ 78 % des pêcheurs sont des hommes, contre 22 % de femmes.

A5.6 Niveaux de consommation de la ressource halieutique

En 2003, une analyse réalisée par le Service de la pêche (Service de la pêche, données non publiées) a conclu que chaque habitant du Territoire consommait annuellement un total de 31,4 kg de poisson. Cette étude a été menée sur la base des estimations suivantes :

- Production locale de poisson : 9 102 tonnes, poids net
- Importations de poisson : 790 tonnes
- Exportations de poisson : 1 731 tonnes
- Population : 259 596 habitants

Dans cette analyse, la production de la pêche locale (poids vif) a été réduite de 30 %, probablement pour obtenir le poids effectif des aliments.

Bell *et al.* (2009) ont exploité les données issues des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages réalisées entre 2001 et 2006 pour procéder à une estimation de la structure de consommation du poisson dans les pays océaniques. Ces enquêtes avaient été conçues pour déterminer quelle part de la consommation était attribuable aux produits de la pêche vivrière et aux achats en espèces. Pour l'ensemble de la Polynésie française, la consommation annuelle de poisson par habitant (poids entier équivalent) s'élève à 70,3 kg, dont 82 % de poisson frais. La consommation annuelle par habitant est estimée à 90,1 kg dans les zones rurales, contre 52,2 kg en zone urbaine.

Même si l'on part du constat que les deux études susmentionnées mesurent différents types de consommation (poids réel des aliments et poids entier équivalent), les résultats restent fortement contrastés. Si l'on ajuste les résultats du Service de la pêche en rétablissant le poids entier équivalent, on obtient une consommation annuelle par habitant de 46,5 kg, contre 70,3 kg dans l'étude de Bell *et al.*

Le Centre de recherche halieutique (*Fisheries Centre*) de l'Université de Colombie britannique a passé en revue (Bale *et al.* 2009) les différentes études relatives à l'estimation de la consommation de poisson en Polynésie française et a appliqué les taux de consommation calculés en 2007 aux différents archipels du Territoire : zones rurales de Tahiti (19,3 kg/personne/an) ; îles de la Société hors Tahiti (43,7 kg/personne/an) ; îles Australes (43,7 kg/personne/an) ; Marquises (21,9 kg/personne/an) et Tuamotu/Gambier (150 kg/personne/an).

Dans le cadre du projet ProcFish de la CPS, des enquêtes ont été réalisées sur cinq îles (Kronen *et al.* 2008). Ce travail inclut des estimations de la consommation de poisson par habitant (tableau A5-11) et fait état d'une très forte consommation de poisson frais.

Tableau A5-11 : Consommation de produits de la pêche sur les sites ProcFish (kg/personne/année)

Site	Consommation de poisson frais	Consommation d'invertébrés	Consommation de poisson en conserve
Fakarava	63,94	2,13	4,13
Maatea	59,91	0,26	5,09
Mataiea	45,13	0,96	2,37
Raivavae	46,42	18,03	3,95
Tikehau	66,59	1,90	4,08
Moyenne des 5 sites	55,55	4,91	3,95

Source: Kronen *et al.* (2008)

La consommation locale de poisson est alimentée par une filière relativement nouvelle. Ce n'est en effet qu'au début des années 90 que la pêche à la palangre a commencé à être pratiquée à Tahiti à une échelle significative. En 2014, la flottille a capturé 5 390 tonnes de thon et autres poissons pélagiques, dont 1 140 tonnes ont été exportées (DRMM 2015). Les 4 250 tonnes restantes représentent 23,6 kg pour chacun des 180 000 résidents de Tahiti.

A5.7 Taux de change

Les taux de change annuels moyens (dollar É.-U. en francs CFP) utilisés dans le présent rapport sont les suivants :

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
130	133	127	106	96	96	95	87
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
80.0	83.22	90.27	92.16	89.88	86.01	98.13	